

**Corporation de services des ingénieurs du Québec
(RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC)**

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée générale extraordinaire des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, tenue au Centre Mont-Royal situé au 2200, Mansfield à la Ville de Montréal, le 20^e jour du mois de novembre 2014 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, monsieur Yves Lavoie, ing., ouvre l'Assemblée générale extraordinaire des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec à 19 h 08.

Monsieur Lavoie, ing., remercie tous les membres pour leur présence.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le président demande à la secrétaire si la convocation à la présente Assemblée a été faite selon les règles. Celle-ci répond que, conformément à l'article 10.4 des règlements généraux, l'avis de convocation a été mis en ligne sur le site internet de la Corporation le 10 novembre 2014 et publié à l'intention des membres à l'aide du Bulletin Info-Réseau de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, le 10 novembre 2014.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président demande à la secrétaire de confirmer l'atteinte du quorum.

La secrétaire répond qu'en vertu de l'article 10.8 des règlements généraux, le quorum de l'Assemblée est fixé à 50 membres. Elle confirme que le quorum est dépassé, puisque plus de 78 membres sont actuellement présents.

Le président déclare donc l'Assemblée légalement constituée.

Le président informe l'Assemblée que conformément aux règlements généraux, et au cas où des votes devraient se tenir, il nomme MM Fadi Rabbath, ing., et Rock Pinard, ing., comme scrutateur pour la présente Assemblée.

4. DÉSIGNATION D'UN MODÉRATEUR D'ASSEMBLÉE

Le président mentionne qu'il serait souhaitable qu'un modérateur soit désigné pour diriger les débats. Il mentionne que monsieur Daniel St-Onge, directeur de projets au Collège des administrateurs de société, ancien sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique et ancien vice-président de la SAAQ, a été invité à cette fin et demande aux membres s'ils souhaitent en faire la proposition.

AGE-2014-001 IL EST PROPOSE PAR M. MARC BERTRAND, ING.
APPUYE PAR M. FADI RABBATH, ING.
ET RESOLU DE DESIGNER monsieur Daniel St-Onge comme modérateur de la présente séance.

Adoptée unanimement

Le président remet donc la parole à monsieur Daniel St-Onge qui prend la présidence de la séance. Ce dernier remercie les membres pour sa désignation. Il présente l'objet d'une AGE, ses pouvoirs, son rôle, ses responsabilités et énonce les règles du jeu.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le modérateur de l'Assemblée présente le projet d'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

AGE-2014-002 IL EST PROPOSE PAR M. DANIEL LATENDRESSE, ING.
APPUYE PAR MME MICHELE RAYMOND, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée unanimement

6. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le président informe l'Assemblée que les modifications présentées ce soir sont le fruit d'un important travail qui a débuté par une réflexion dont le principal objectif était d'aider les administrateurs du RéseauIQ dans leur quête pour améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'organisation. Il ajoute que pour ce faire, le Conseil d'administration s'est adjoint un expert en gouvernance, M. Michel Nadeau, directeur général de l'IGOPP. Le président cède la parole à M. Nadeau.

M. Nadeau présente à l'Assemblée les étapes de l'analyse de la gouvernance du RéseauIQ ainsi que les recommandations présentées au Conseil d'administration. Il met l'accent sur le fait que les modifications apportées aux règlements généraux permettront à l'organisation, si elles sont ratifiées par l'AGE, de mettre en place les meilleures pratiques de gouvernance.

Le modérateur de l'Assemblée cède la parole à la secrétaire.

6.1 RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2014-25 MODIFIANT L'ARTICLE 4.1 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La secrétaire informe l'Assemblée que le Conseil d'administration a été accompagné par Maître Lisane Dostie pour l'actualisation de l'ensemble des modifications aux règlements généraux. Elle informe également l'Assemblée que Maître Dostie est présente et qu'elle pourra intervenir au besoin.

La secrétaire présente le règlement 2014-25 qui modifie l'article 4.1 des règlements généraux.

Le président ajoute que cette modification entrera en vigueur au fur et à mesure que les mandats se termineront lors des deux prochaines années.

Monsieur Guy-Michel Lanthier, ing., veut que cette proposition soit débattue par les membres.

Le modérateur d'Assemblée l'informe que normalement il n'y a pas de débat quand il y a une recommandation présentée par le Conseil d'administration. Il rappelle que l'Assemblée n'a pas le pouvoir d'apporter des modifications à la proposition.

Monsieur Lanthier, ing., est contre la proposition pour plusieurs raisons, notamment, parce qu'il n'y a pas de processus de sélection d'inclus dans la modification suggérée à l'article 4.1 des règlements généraux. Il recommande à ses collègues de rejeter la proposition.

Un membre souhaite savoir si les personnes cooptées auront un mandat de 2 ans.

Le président répond que les personnes cooptées auront les mêmes devoirs et responsabilités que les autres administrateurs et que leurs mandats dureront 2 ans. Il rappelle qu'elles seront sélectionnées selon leurs compétences afin de permettre à l'organisation de continuer d'aller de l'avant. De plus, il ajoute que le Conseil d'administration a déjà un mécanisme de sélection.

AGE-2014-003

IL EST PROPOSE PAR MME MICHELE RAYMOND, ING.

APPUYE PAR M. MICHEL PLOUFFE, ING.

ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2014-25 modifiant les règlements généraux eu égard à la composition du Conseil d'administration.

Le vote est demandé.

Adoptée majoritairement

6.2 RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2014-26 MODIFIANT L'ARTICLE 4.2 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La secrétaire présente le règlement 2014-26 qui modifie l'article 4.2 des règlements généraux.

AGE-2014-004 IL EST PROPOSE PAR M. NICOLAS MARCOTTE, ING.
APPUYE PAR M. PATRICE JUNEAU, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2014-26 modifiant les règlements généraux eu égard au cens d'éligibilité.

Adoptée unanimement

6.3 RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2014-27 MODIFIANT LES ARTICLES 4.5.2.1 ET 7.1 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La secrétaire présente le règlement 2014-27 qui modifie les articles 4.5.2.1 et 7.1 des règlements généraux.

AGE-2014-005 IL EST PROPOSE PAR M. MARC CHOQUET, ING.
APPUYE PAR M. MARC FILION, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2014-27 modifiant les règlements généraux eu égard à l'ajout d'un agent de liaison.

Adoptée unanimement

6.4 RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2014-28 MODIFIANT LES ARTICLES 4.5.2.2, 4.5.2.5, 4.5.2.6, 4.5.3 AINSI QUE LES ANNEXES A À C DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La secrétaire présente le règlement 2014-28 qui modifie les articles 4.5.2.2, 4.5.2.5, 4.5.2.6, 4.5.3 ainsi que les annexes A à C des règlements généraux.

AGE-2014-006 IL EST PROPOSE PAR MME DOMINIQUE LEFEBVRE, ING.
APPUYE PAR MME MICHELE RAYMOND, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2014-28 modifiant les règlements généraux eu égard au processus électoral.

Adoptée unanimement

6.5 RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2014-29 MODIFIANT LES ARTICLES 4.5.2.3.2, 4.10, 4.11, 6.6, 7.6 À 7.11, 9.1.1.1, 10.2, 12.1, 12.6 ET 2009-18 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La secrétaire présente le règlement 2014-29 qui modifie les articles 4.5.2.3.2, 4.10, 4.11, 6.6, 7.6 à 7.11, 9.1.1.1, 10.2, 12.1, 12.6 et 2009-18 des règlements généraux.

Un membre mentionne qu'il a des inquiétudes sur le paiement des jetons de présence. Il demande si deux personnes qui se réunissent auront droit aux jetons de présence.

Le président l'informe que la modification étend le paiement des jetons de présence uniquement aux comités du Conseil d'administration. Il ajoute que le RéseauIQ diminue depuis quelques années l'enveloppe budgétaire pour les jetons de présence et qu'il en sera de même pour les années à venir.

Un membre trouve que la formulation de la modification pour le paiement de jetons de présence porte à interprétation.

AGE-2014-007 IL EST PROPOSE PAR M. DANIEL LATENDRESSE, ING.
APPUYE PAR M. MARC FILION, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2014-29 modifiant les règlements généraux afin de moderniser la gouvernance et d'ajuster les règlements aux lois actuelles.

Adoptée unanimement

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président remercie M. Daniel St-Onge pour son excellent travail et remercie les membres pour avoir assisté à l'Assemblée générale extraordinaire.

AGE-2014-008 IL EST PROPOSE PAR M. SEBASTIEN DEVEAUX, ING.
APPUYE PAR M. MARC FILION, ING.
ET RESOLU DE LEVER l'Assemblée à 19 h 54.

Adoptée unanimement

Yves Lavoie, ing.
Président

Dorothée Benoit, ing.
Secrétaire

Adopté par les membres : le 26 novembre 2015
Résolution no : A-2015-004

ANNEXE A

CORPORATION DE SERVICES DES INGENIEURS DU QUEBEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

Le 20 novembre 2014 à 19 h

Centre Mont-Royal
Montréal, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Constatation de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Désignation d'un modérateur
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Règlements généraux
 - 6.1 Ratification du règlement 2014-25 modifiant l'article 4.1 des Règlements généraux
 - 6.2 Ratification du règlement 2014-26 modifiant l'article 4.2 des Règlements généraux
 - 6.3 Ratification du règlement 2014-27 modifiant les articles 4.5.2.1 et 7.1 des règlements généraux
 - 6.4 Ratification du règlement 2014-28 modifiant les articles 4.5.2.2, 4.5.2.5, 4.5.2.6, 4.5.3 et les annexes A à C des règlements généraux
 - 6.5 Ratification du règlement 2014-29 modifiant les articles 4.5.2.3.2, 4.10, 4.11, 6.6, 7.6 à 7.11., 9.1.1.1, 10.2, 12.1, 12.6 et 2009-18
7. Levée de l'Assemblée